

6°. " Qu'aux yeux des François le Prince & l'Etat ne font qu'un ; que tous reconnoissent cette maxime antique : *Si veut le Roi, si veut le Roi* ; qu'ils placent la Patrie dans le Monarque ; qu'en servant l'un ils servent l'autre &c. » On ne peut effacer d'un cœur François ces principes, que l'amour du Souverain y a trop profondément gravés, & que des nuages passagers n'ont fait perdre de vûe que pour quelques momens.

De ces traits sensés qui effacent les idées des Arrêts & Remontrances des Parlemens, ainsi que de la Cour des Aides & d'autres Tribunaux de Justice, continuons à rapporter ce que ces pièces d'écriture imaginées ont dû produire à leur propre détriment.

*Suite des
affaires des
Parlemens.*

Après l'abolition de la Cour des Aides, arrivée le 9. Avril & qui a suivie celle du précédent Parlement de *Paris*, des Mousquetaires ont porté dans la nuit du 11. du même mois des Lettres de cachet à tous les Membres du Grand Conseil des deux semestres, pour qu'ils eussent à se rendre le Vendredi 12. à sept heures du soir à *Versailles*, afin de recevoir les ordres du Roi, avec défenses de s'assembler jusques-là, ou de prendre aucune délibération. La Lettre portoit que ce seroit pour y passer vingt-quatre heures. La même nuit on porta aussi des Lettres de cachet à tous les Conseillers d'Etat & les Maîtres des Requêtes formant le nouveau Tribunal, pour qu'ils eussent à se rendre au Palais le 12. au matin plutôt que de coutume & y recevoir les ordres du Roi. Sur ce le Grand Maître des Cérémonies vint les inviter à un Lit de Justice que Sa Majesté devoit tenir à *Versailles* le lendemain 13. à onze heures du matin. Les Princes